

Traitement du vétérinaire inspecteur.

- 59
- Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances
Décide
- de porter à 20.000 francs par mois, à compter du 1^{er} janvier 1959, le traitement du vétérinaire inspecteur chargé du contrôle sanitaire des viandes,
 - que la dépense sera mandatée ch. XV, art. 2, "Traitement du vétérinaire inspecteur."
- Adopté à l'unanimité
- approuvé
59

Salaires du préposé au gardiennage et nettoyage du marché de gros.

- 59
- Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances
Décide
- de porter à 18.000 francs, à compter du 1^{er} janvier 1959 le salaire mensuel du préposé au gardiennage et au nettoyage du marché de gros.
 - que la dépense sera mandatée ch. XV, art. 10 du budget primitif 1959.
- Adopté à l'unanimité
- approuvé
59

Salaires du Directeur du Marché central.

- 1
- Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances.
Décide
- de porter à 33.000 francs à compter du 1^{er} Mai 1959 le salaire mensuel du directeur du marché central
 - que la dépense sera mandatée ch. XV, art. II du budget primitif 1959.
- Adopté à l'unanimité.
- approuvé
5

Salaires du gardien du jardin du parc.

- 72
- Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances
Décide
- de porter à 22.000 francs à compter du 1^{er} janvier 1959
- approuvé